

L'EMS qui dit non à l'assistance au suicide

> Vaud Une maison de retraite évangélique se bat contre le projet de loi ouvrant la porte à Exit
> Reportage à Château-d'Ex

Yelmarc Roulet

A Château-d'Ex, l'établissement médico-social Praz-Soleil occupe l'ancien hôpital, qui s'est installé dans de nouveaux murs en contrebas. Le bâtiment était à prendre et la Fédération romande d'églises évangéliques (FREE) y a ouvert il y a bientôt trente ans la maison de repos qu'elle envisageait depuis longtemps. «Comme un service, un bras social où l'Evangile soit annoncé», résume Olivier Cretegnny, un ancien ingénieur agronome qu'une vocation tardive a orienté vers le pastoral. C'est lui qui a été le premier directeur de la maison. Aujourd'hui, il y travaille toujours, comme aumônier, une activité en accord avec son caractère de boute-en-train.

«C'est une expérience traumatisante pour les autres résidents et pour le personnel soignant»

Les balcons de Praz-Soleil s'ouvrent sur le vaste paysage du Pays-d'Enhaut, auquel cet EMS reconnu d'intérêt public est étroitement lié. Sur la trentaine de résidents, la plupart viennent de Château-d'Ex et des environs, quelle que soit leur conviction religieuse. «Une seule de nos pensionnaires est membre d'une église évangélique», précise l'actuel directeur, Matthias Link, un Bâlois d'origine titulaire d'un post-diplôme en gérontologie. Mais la charte de l'établissement est claire: «L'assistance au suicide au

sein de l'institution n'est pas pratiquée», stipule ce document – tout en indiquant par ailleurs que «l'accompagnement des personnes en fin de vie est respectueux de leur volonté». C'est ce qui a poussé Praz-Soleil à faire un pas très inhabituel pour une maison de retraite: s'engager publiquement sur un sujet de votation cantonale.

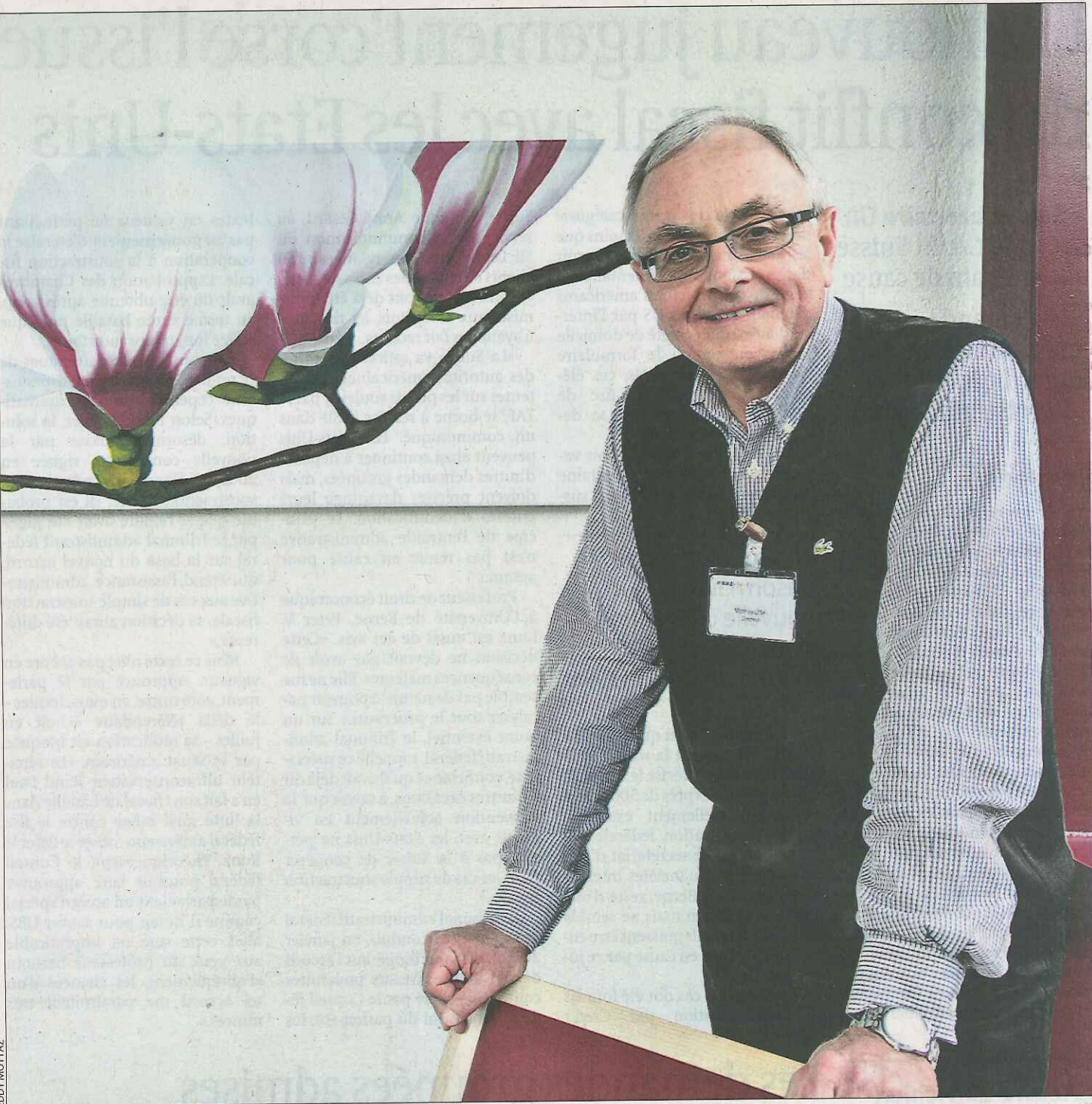
L'établissement a fait connaître son opposition, tant à l'initiative populaire qui veut ouvrir à l'association Exit la porte des EMS qu'au contre-projet des autorités vaudoises, qui précise le cadre de ces interventions en l'étendant également aux hôpitaux reconnus d'intérêt public (lire le complément ci-dessous).

«Nous ne pouvons pas nous taire dans une situation qui nous heurte», souligne Matthias Link. A l'EMS de Château-d'Ex, aucune demande de suicide assisté n'a jamais été déposée. Tout juste se souvient-on d'un cas où cela a été évoqué, d'une dame qui a fini par renoncer. Mais l'idée de voir un jour ou l'autre Exit entrer chez eux au nom de la loi est insupportable aux responsables de la maison.

«Cette maison est un cadre de vie communautaire, s'insurge Matthias Link. Un suicide assisté est une expérience traumatisante pour les autres résidents et le personnel. Et quel message à véhiculer!» «Nous fragiliserions davantage nos pensionnaires en laissant entrer l'assistance au suicide», ajoute Olivier Cretegnny.

Annette Granier, l'infirmière-chef, témoigne d'un engagement chrétien en accord avec la charte de la maison. «Je ne veux pas être schizophrène! Si vous me demandez de vous soigner, ne me demandez pas de vous assister dans votre suicide, lance-t-elle à un résident imaginaire. J'accepte qu'on puisse vouloir mettre fin à ses jours, je n'ai pas à refuser à l'autre cette liberté. Mais qu'on ne me prenne pas à témoin!»

Sa conviction rejette le suicide comme une «décision arbitraire», alors que «Dieu décide de la fin de mes jours». L'infirmière-chef rejette aussi l'idée de dignité que les initiants ont accolée à l'assistance au suicide: «On nie le courage et l'amour de tant de gens qui vont calmement jusqu'au bout. Boire une



Matthias Link, directeur de l'EMS Praz-Soleil: «Nous ne pouvons pas nous taire dans une situation qui nous heurte.» CHÂTEAU-D'EX, 10 AVRIL 2012

potion pour une mort tranquille, je n'y crois pas. Par expérience, je sais qu'on peut soulager énormément. Recueillir un sourire à la dernière minute, c'est encore porteur de vie.»

Le directeur nous montre les chambres de son EMS, «où l'on n'a pas le droit de fumer mais où l'on pourrait avoir le droit de se suicider». Dans le fond, la position rendue publique par Praz-Soleil est-elle aussi celle des pensionnaires? On comprend qu'il n'en est rien, que cette prise de parole est essentiellement celle de la fondation propriétaire et de l'encadrement. Cinq jours sur sept, l'aumônier convie les résidents à un moment de rencontre.

Une douzaine d'entre eux accourent. Mais c'est pour une méditation biblique, pas pour discuter des sujets de votation.

A la salle polyvalente, lors de notre visite, une animatrice et une visiteuse régulière font la conversation à un petit groupe de dames. On convient qu'il serait bon d'en parler. La moyenne d'âge des résidents, qui était encore de 72 ans en 1984, est aujourd'hui de 89 ans. Certains d'entre eux exercent régulièrement leurs droits civiques. «Venir ici, pour moi, cela a été la cassure», explique une dame. «Parce que c'est la dernière porte avant le cimetière?» demande l'animatrice. «Non, la mort

ne me fait pas peur, mais je me sens si inutile...»

Sur les 160 EMS que compte le canton de Vaud, Matthias Link évalue que seule une dizaine s'opposent à Exit. Pourquoi si peu? «C'est peut-être dans l'air du temps, répond Olivier Cretegnny. Mais ce n'est pas parce que nous ne voulons pas pratiquer l'assistance au suicide que nous sommes des marginaux», insiste l'aumônier, qui se sent comme un «objet de conscience».

Les responsables de Praz-Soleil auraient bien continué de vivre sans une loi, qui témoigne à leurs yeux d'une orientation inquiétante de la société. «L'initiative d'Exit ne vise

qu'à faire plier les irréductibles. Pourquoi ne pas accepter une diversité d'engagements?», demande Matthias Link, s'efforçant visiblement de garder le calme dont il est coutumier. Quant à l'association Exit et son fondateur Jérôme Sobel, «qu'ils ouvrent eux-mêmes une maison où ils pourraient pratiquer l'assistance au suicide en toute tranquillité!»

L'EMS La Paix du Soir, au Mont-sur-Lausanne, qui refuse également l'assistance au suicide, organise un débat sur la question. Samedi 28 avril 2012 de 15h à 17h: www.paixdusoir.ch

Décès de Jean de Toledo, apôtre genevois de l'auto

> Genève Départ d'un centenaire dynamique

Genève vient de perdre son plus célèbre centenaire et, peut-être, le plus alerte. Jean de Toledo est décédé mardi, six mois après avoir célébré son centième anniversaire. L'ancien patron des Pharmacies Principales et député radical au Grand Conseil aura marqué sa ville, surtout comme défenseur de la voiture. «C'est à lui que Genève doit le parking sous-lacustre du Mont-Blanc», souligne l'ancien conseiller national John Dupraz qui a siégé avec lui au parlement cantonal. C'était son idée. Il a mis dix-sept ans à la réaliser, ce qui illustre sa ténacité. C'était un battant, un homme extraordinaire.

Le mot est lâché et il revient dans la bouche de tous ceux qui ont connu Jean de Toledo: l'homme sortait de l'ordinaire par sa vivacité. «C'est un phénomène de longévité et de dynamisme», note l'ancien directeur de la Fédération des entreprises romandes, Michel Barde. On le croyait éternel! Sa passion incroyable pour Genève, sa volonté d'entreprendre l'ont animé tout du long. Sa famille ne dément pas, soulignant dans son faire-part que le dis-

paru a encore skié cet hiver et fourmillait de projets. L'infatigable retraité militait notamment pour une extension du parking sous-lacustre aux Eaux-Vives, un projet écarté en novembre par le Conseil d'Etat. Il avait administré le parking du Mont-Blanc jusqu'en juillet 2011 et avait aussi défendu la traversée de la rade.

Ouverture

Malgré ce profil, l'homme a su séduire au-delà de ses rangs. Présidente des Verts genevois, Emilie Flammant raconte avoir été invitée à plusieurs reprises par cet apôtre de l'automobile: «Cet homme attachant, ouvert, plein d'énergie, aimait rencontrer des gens avec qui confronter ses opinions et cela semble lui avoir réussi, remarque la jeune députée. Nos visions de la mobilité divergeaient, bien sûr. La voiture était un miracle pour lui qui, petit, avait vu les Pharmacies Principales effectuer leurs livraisons à cheval. Je peux comprendre ce point de vue de la part de quelqu'un de son âge.» **Marc Moulin**

«Il est important que l'Etat établisse des garanties»

> Les Vaudois devront choisir le 17 juin entre l'initiative d'Exit, le contre-projet officiel et le double non

La Confédération a renoncé à légiférer sur l'assistance au suicide. Notamment pour ne pas sembler légitimer cette pratique par une loi.

Le canton de Vaud, lui, se prépare à le faire, en réponse à une initiative de l'association Exit, déposée en 2009 avec 14 000 signatures valables. Ce texte exige que les EMS subventionnés «acceptent la tenue d'une assistance au suicide dans leur établissement pour leurs résidents qui en font la demande à une Association pour le droit de mourir dans la dignité à leur médecin traitant».

D'autres cantons se sont déjà prononcés sur la légalité d'associations d'aide au suicide, mais c'est la première fois qu'une votation cantonale tranchera la question spécifique de cette pratique dans les établissements de soins.

Les autorités vaudoises ont choisi d'opposer un contre-projet à cette initiative. «Notre évaluation est en partie stratégique, ex-

plique Karim Boubaker, le médecin cantonal vaudois. Un vote zurichois, tout comme les sondages ou les adhésions à Exit, montre que l'assistance au suicide est populaire. Il était dès lors important que l'Etat, plutôt que de s'y opposer, établisse le cadre fixant certaines garanties.»

Dans la situation actuelle, en l'absence de toute réglementation contraire, un résident en EMS peut déjà se prévaloir du droit à la liberté personnelle pour bénéficier d'une assistance au suicide, estiment du reste les juristes. Le code pénal ne punit celle-ci que si des motifs égoïstes interviennent. Mais cette pratique continue clairement de se distinguer, du moins jusqu'à ce jour, d'un acte de soin, d'où la difficulté de l'exercice.

Feu vert du médecin

Le contre-projet du canton – Exit ne s'y rallie pas, le tenant pour tracassier – s'étend également aux hôpitaux reconnus d'intérêt public. S'il est accepté par les citoyens vaudois, seuls les établissements privés, très peu nombreux, pourront continuer d'afficher leur rejet de l'assistance au suicide.

Il stipule que c'est le médecin responsable du traitement hospi-

talier ou de l'EMS qui donne au final son feu vert au geste fatal. Mais la capacité de discernement de la personne et le caractère incurable de la maladie auront été appréciés auparavant par l'ensemble de l'équipe soignante. Des alternatives liées aux soins palliatifs doivent avoir été discutées avec le patient.

Le personnel de l'établissement et le médecin traitant ne pourront

participer à titre professionnel à la mise en œuvre du suicide assisté. Selon les données disponibles, le nombre de cas d'assistance au suicide est très réduit: moins d'une dizaine par an dans les établissements sanitaires du canton. En cas de conflits à venir, l'Etat compte sur la médiation pour éviter de plonger des EMS ou des familles dans des crises majeures.

Y. R.

PUBLICITÉ

KOLLER

C'est avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition pour la consignation de vos tableaux, objets d'arts et bijoux en vue de nos ventes à venir.

Albert Anker (détail).

Koller Zurich · tél. +41/44 445 63 63
office@kollerauctions.com
Koller Genève · tél. +41/22 311 03 85
geneva@kollerauctions.com
www.kollerauctions.com

